

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Care de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.  
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
4 — 44 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Pas de nouvelles de la crise ministérielle en Italie. Le télégraphe se borne à annoncer le départ du général Menabrea pour San-Rossore. Ce voyage semblerait confirmer le bruit que le chef du ministère démissionnaire aurait été chargé de former un nouveau cabinet. Quant à M. Cambray-Digny, son éloignement des affaires semble devoir être pour le moment irrévocable.

Le lecteur n'a pas perdu de vue, en effet, que le président élu de la Chambre, M. Lanza, a constamment été, en sa qualité de chef du parti piémontais, l'adversaire politique des projets financiers de ce ministre.

Rien de nouveau non plus, quant à la question de la candidature au trône d'Espagne. La seule information qui arrive à cet égard vient d'Angleterre. C'est un démenti donné par le *Times* à l'assertion des feuilles ministérielles de Madrid, d'après lesquelles le duc de Gènes accepterait la couronne s'il était élu. Au dire du *Times*, le jeune duc serait déterminé à ne point monter sur le trône d'Espagne, ni à présent, ni jamais.

C'est sans doute à cette dernière affirmation du journal de la Cité, que répond le télégramme madrilène qui porte que « le roi Victor-Emmanuel seul, comme tuteur du prince Thomas, a le droit d'accepter ou de refuser. »

Il est vraisemblable cependant que l'agrément du duc sera demandé, le cas échéant, l'avènement à un trône quelconque, et surtout

au trône d'Espagne, étant une grave détermination.

Les journaux anglais publient la lettre suivante :

« PIE IX, PAPE,

» A notre vénérable frère Henry Edwards, archevêque de Westminster.

» Vénérable frère!

» Salut et bénédiction apostolique.

» Comme nous avons dit dans la lettre que nous vous avons adressée, vénérable frère, le 4 septembre dernier, que les sujets qui avaient été déjà soigneusement examinés et décidés par un conseil œcuménique ne pouvaient plus être mis en question, que par conséquent on ne pouvait donner place, dans le prochain concile, à aucune défense des erreurs déjà condamnées, et que, pour cette raison, nous n'avions pu inviter les non-catholiques à une discussion.

» Voilà que nous apprenons maintenant que quelques-uns de ceux qui sont en dissidence avec notre foi, ont compris ces paroles de manière à croire qu'il ne leur reste aucun moyen de faire connaître les difficultés qui les tiennent séparés de l'Eglise catholique et que toute voie pour nous approcher leur est fermée.

» Mais nous, qui sommes sur terre, malgré notre indignité, le vicaire de Celui qui est venu pour sauver ce qui était perdu, nous sommes si loin de les repousser en aucune manière, que nous allons même à leur rencontre et que nous ne recherchons rien avec un aussi vif désir que de pouvoir tendre les bras,

avec un amour tout paternel, à quiconque reviendra vers nous. Jamais, certes, nous n'avons voulu imposer silence à ceux qui, égarés par leur éducation et croyant à la vérité de leurs opinions, pensent que leur dissidence avec nous repose sur des arguments puissants qu'ils voudraient faire examiner par des hommes sages et prudents. Bien que cela, en effet, ne puisse se faire dans le sein du Concile, néanmoins il ne manquera point de savants théologiens désignés par nous, auxquels ils pourront ouvrir leur âme et exposer avec confiance les motifs de leurs propres convictions, de telle sorte que, même en dehors des conflits d'une discussion entreprise simplement dans le désir de découvrir la vérité, ils puissent recevoir une lumière plus abondante qui les guide vers elle. Puisse-t-il, d'ailleurs, y en avoir un grand nombre qui prennent cette ligne de conduite et qui la suivent avec bonne foi! Car cela ne saurait se faire sans qu'il en ressorte de grands avantages et pour eux-mêmes et pour les autres. Pour eux-mêmes d'abord, parce que Dieu montrera sa face à ceux qui la cherchent de tout leur cœur et leur donnera ce à quoi ils espèrent, et ensuite, pour les autres, parce que non-seulement l'exemple d'hommes éminents ne saurait manquer d'avoir son efficacité, mais encore parce que plus ils auront travaillé avec ardeur à obtenir le bienfait de la vérité, plus ils auront ensuite de zèle pour s'efforcer de communiquer aux autres ce même avantage.

C'est en priant instamment le Dieu de miséricorde d'amener cet heureux résultat que nous vous envoyons, vénérable frère, la bénédiction apostolique, bénédiction que nous

vous octroyons en toute affection, à vous et à tout votre diocèse, et de notre bienveillance toute spéciale.

» Donné à Saint-Pierre, à Rome, le 30 octobre 1869, la vingt-quatrième année de notre pontificat.

PIE IX, pape.

C'est samedi 20 novembre, à onze heures du matin, que la flotte d'inauguration, ayant à sa tête le yacht impérial *Aigle*, sur lequel se trouvait l'Impératrice des Français, est entrée dans les eaux de la mer Rouge, après avoir parcouru dans toute sa longueur la nouvelle voie de communication maritime ouverte au commerce du monde par le génie et la persévérance de M. Ferdinand de Lesseps.

Une dépêche de l'Agence Havas nous apporte

les détails suivants :

Suez, 20 novembre.

L'Impératrice des Français, à bord de l'*Aigle*; l'empereur d'Autriche, à bord du yacht autrichien *Greif*; le prince de Prusse, à bord du yacht *Gril*; le prince de Hollande, à bord d'un bateau à vapeur hollandais, sont arrivés à Suez aujourd'hui à midi.

Les navires ont mouillé dans la rade. Le khédive est descendu aussitôt de son yacht, arrivé hier soir, et s'est rendu en canot à bord de l'*Aigle*, puis à bord du *Greif*. Trente navires ayant traversé le canal de Port-Saïd à Suez, sont déjà ancrés dans la rade.

Le succès est complet. M. de Lesseps porte le grand-cordon de la Légion d'Honneur, et M. Charles de Lesseps, la décoration de chevalier.

L'empereur d'Autriche et sa suite, avec

## GÉOLOGIE. 54

## L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

## DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

Après un dernier adieu, où toute son âme passa comme un éclair dans ses yeux, le capitaine d'état-major se mit en selle et s'éloigna, escorté du comte et de Raoul. Quelques minutes après, tous trois aperçurent M. Mathieu, qui lui-même était à cheval, au milieu d'un groupe de cavaliers. La plupart des cavaliers s'étaient rappelés qu'il les avait secourus, et ils se disposaient à lui servir d'escorte. On se réunit. Raoul complimenta le vieillard, puis on partit au galop, et l'on ne s'arrêta que deux heures plus tard, devant le Gué-aux-Biches, où il était convenu qu'on se séparerait.

Bénédict et M. Mathieu firent traverser la Maine à leurs chevaux. Lorsqu'ils furent sur la rive opposée, ils se retournèrent et envoyèrent à plusieurs reprises un salut cordial à ceux qu'ils venaient de quitter. Après quoi, ils se remirent en route. Ils côtoyèrent un ravin

boisé, et passèrent devant un moulin, le moulin des Chênes-Secs, sans que rien vint interrompre leur course. Seulement ils virent étendus sur le sol cinq ou six cadavres de Vendéens, et aperçurent plusieurs chevaux qui erraient dans les champs.

— On s'est battu aujourd'hui même ici, dit M. Mathieu.

— Oui, ajouta Bénédict. Il y a eu sans doute une rencontre entre une patrouille royaliste et une reconnaissance de hussards républicains.

La vérité, c'est qu'au moment où Roch Duhoux préparait son guet-apens il s'était laissé surprendre par les Bleus, qui lui avaient tué plusieurs hommes, et l'avaient fait prisonnier.

VI.

Bénédict et M. Mathieu arrivèrent à Torfou, dont les Mayençais venaient de s'emparer. Il laissa son vieux compagnon sur le chemin de Tiffauges, à l'endroit du bourg, où bivouaquait le deuxième bataillon des volontaires nationaux, et où Moguette avait établi sa cantine sur le bord de la Sèvre-Nantaise; puis il se rendit en toute hâte auprès du général Kléber.

Le général se trouvait seul en ce moment dans une salle de la maison commune où il avait reçu la municipalité de l'endroit. Dès qu'il vit son aide-de-camp, il s'écria tout joyeux :

— Ah! pardieu! je vous croyais mort. Heureusement il n'en est rien... Jusqu'ou diable, reprit-il, avez-vous reconduit cette demoiselle de Flavigny?

— Jusqu'au quartier-général vendéen... Oh! bien malgré moi, je vous l'assure.

— Comment cela?

Dans un récit rapide, Bénédict retraça les événements qui avaient retardé son retour.

— Peste! reprit Kléber, vous l'avez échappé belle!... D'abord, je remarque que vos habits sont troués par les balles qui ont eu, j'aime à le croire, la politesse de respecter votre chair.

— Pas une ne m'a blessé.

— A merveille!... Ensuite, je considère comme une chance inouïe que vous ayez été relâché par tous ces chefs de brigands, comme on les appelle aujourd'hui; car on prétend qu'ils sont devenus impitoyables depuis qu'on leur fait une guerre d'extermination.

— Je crois qu'on les calomnie un peu, mon général. Ils n'ont pas hésité à me rendre la justice qui m'était due. Celui qui présidait le conseil, le généralissime d'Elbée, m'a même adressé un éloge.

— Oui-da! Eh bien! ne répétez pas cela trop haut, mon cher Bénédict. Vous deviendriez suspect.

— Ma conscience est tranquille. Je ne crains rien.

— A la bonne heure! Cependant, croyez-moi, gar-

dez un silence absolu sur tout ce que vous venez de m'apprendre. Votre absence ayant été remarquée, j'ai répondu que je vous avais chargé d'une mission secrète. Cela suffit. Pas un mot imprudent.

— Je me tairai, mon général.

Kléber reprit :

— Puisque vous avez vu le ci-devant comte de Flavigny, peut-être avez-vous essayé de lui faire comprendre à quel point cette insurrection est criminelle, et lui avez-vous conseillé d'agir sur l'esprit des rebelles pour les disposer à mettre bas les armes, à sauver cette malheureuse Vendée en la pacifiant.

— En effet, mon général. Tandis que M. de Flavigny m'accompagnait, j'ai hasardé quelques paroles dans ce sens.

— Qu'a-t-il répondu?

— Il a hoché tristement la tête et il a murmuré : Il est trop tard!

— Trop tard, cela est vrai, reprit Kléber tout pensif. De part et d'autre, il faut vaincre ou mourir. C'est irrévocable et fatal. La grande lutte a commencé. Pauvre pays!

Et, déployant une carte qu'il tenait à la main, il la parcourut du regard et ajouta :

— Oui, pauvre pays! car si le plan que nous avons adopté est mis à exécution tel qu'il a été conçu, c'en est



Nubar-Pacha et Chérif-Pacha sont partis pour le Caire par un train spécial, aujourd'hui à quatre heures.

Toujours des conflits entre les gens de plume. En tête du *Pays*, nous trouvons la note suivante émanant de notre honorable et excellent confrère Lomon :

« Avant-hier, à la Préfecture de police, où j'étais aller demander quelques renseignements, j'ai aperçu M. Rochefort. Je sortais au moment où il s'asseyait pour écrire la déclaration exigée par la loi pour la fondation d'un nouveau journal.

« Quelques minutes après, une personne digne de foi est venue me prévenir qu'elle avait entendu M. Rochefort demander tout haut si j'étais venu à la Préfecture pour toucher mes appointements.

« Cette question constituait une injure que je devais nécessairement relever. J'ai envoyé à M. Rochefort deux amis chargés de lui demander une explication.

« Mes amis, n'ayant pu réussir à le trouver, lui ont adressé une lettre à laquelle M. Rochefort a répondu qu'il ne savait pas de quoi il s'agissait et qu'il ne comprenait rien à la démarche que je les ai priés de faire.

« Si cette réponse équivaut à des excuses, elles sont acceptées. A. LOMON. »

Aujourd'hui la *Réforme* publie la lettre suivante :

« Paris, 18 novembre.

« Cher confrère,

« En réponse à l'article placé en tête du *Pays* de ce soir, je vous serais vivement obligé de vouloir bien insérer la lettre que j'ai adressée aux amis de M. Lomon.

« Messieurs,

« Je vous serais fort obligé de vouloir bien faire savoir à M. Lomon que je ne comprends absolument rien à la querelle d'Allemand qu'il paraît vouloir me chercher.

« J'ai vu M. Lomon peut-être deux fois dans ma vie, et je ne l'ai même pas reconnu quand je me suis trouvé avec lui à la Préfecture de police, où j'étais allé déposer le titre d'un journal.

« C'est mon collaborateur Lissagaray qui me l'a nommé, longtemps après que M. Lomon était parti.

« Je n'ai donc pu lui adresser aucun propos de quelque nature que ce fût.

« Ce que je vois de plus clair dans les explications qu'il me demande, c'est qu'il ne serait pas fâché de provoquer une nouvelle affaire Rochette.

« Mais dites-lui bien, messieurs, que le piège est trop grossier, que je ne suis pas assez simple pour y tomber, et que je me réserve pour des adversaires infiniment plus importants que M. Lomon, dont je ne lis même pas les articles.

fait de l'armée royale et catholique et de ses cent mille insurgés. Nos colonnes, parties simultanément de Nantes, de la Rochelle, de Luçon, de Saumur, les auront bien vite enfermés dans un cercle de feu, qui, se retrécissant de jour en jour, les contraindra à périr les armes à la main ou à se rendre à discrétion. Est-ce votre avis, Bénédicte ?

— C'est mon avis, général, et pourtant...

— Achevez.

— Je ne crois pas que ce plan se réalise aussi promptement que vous semblez le prévoir.

— Pourquoi ?

— Parce que le gouvernement républicain vient d'appeler au commandement de plusieurs divisions des généraux sans talent militaire qui l'empêcheront de réussir.

— Oui, oui, c'est mon opinion.

— Et d'ailleurs les troupes conduites par eux sont, pour la plupart, des levées en masse qui ne seront guère solides sur le terrain.

— Je le crains comme vous. C'est égal, vous n'êtes guère rassurant, mon ami. Ce que c'est que d'avoir fait une visite au quartier-général des Blancs : on ne voit guère en rose ce qui concerne les Bleus.

— Raillez tant qu'il vous plaira, mon général. Je n'en souhaite pas moins que l'événement me donne

« S'imaginer que je m'occupe de lui, au moment où mon élection se joue dans la première circonscription, c'est, de la part de ce gros homme, une prétention réellement bien ridicule.

« Veuillez agréer,

« HENRI ROCHEFORT. »

L'affaire en est là.

Quel motif appelait M. Henri Rochefort à la Préfecture de police ? Comme on vient de le voir, il venait remplir les formalités pour la fondation d'un nouveau journal politique quotidien qui s'appellera la *Marseillaise*.

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

## Nouvelles Diverses.

Un décret inséré au *Journal officiel* vient d'élever M. Ferdinand de Lesseps à la dignité de grand-croix de la Légion-d'Honneur.

La feuille officielle publie également — un important rapport du ministre de l'agriculture et du commerce à l'Empereur, sur l'examen du tarif général des douanes.

Le ministre a pensé, avec raison, que l'organisation d'une enquête industrielle sur les modifications ou améliorations possibles à introduire dans la réforme économique, et sur les résultats obtenus du traité de commerce avec l'Angleterre, serait la satisfaction la plus sage et la meilleure qui pût être donnée aux plaintes manifestées dans certains centres industriels de l'Empire.

Cette mesure, destinée à porter la lumière dans une question que des appréciations diverses, contradictoires et plus ou moins passionnées, ont rendue fort obscure, sera favorablement accueillie par l'opinion publique.

Ajoutons que les noms des commissaires spéciaux adjoints par le gouvernement au conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie chargé de cette vaste enquête, offriront toutes les garanties voulues d'indépendance, de compétence et de sécurité.

— L'Empereur est arrivé dimanche vers midi au palais des Tuileries.

— M. U. Pic vient de voir commuer la peine de 12 ans de travaux forcés à laquelle il avait été condamné. Il fera le même temps de peine, mais en prison.

— Mgr de Bonnechose, en partant pour Rome, a emporté dans sa malle la collection complète des libretti de toutes les opéras actuellement en représentation.

Le Concile les examinera au point de vue théologique et en approuvera ou en défendra la représentation, suivant les doctrines morales et philosophiques du catholicisme.

Quant à l'excommunication qui frappe les acteurs, il est certain qu'elle sera levée, mais elle sera positivement maintenue pour les duellistes.

« tort, et que nous soyons, du premier coup, victorieux sur toute la ligne.

— Franchement ?

— En doutez-vous ? demanda gravement Bénédicte ?

Kléber se mit à rire et frappa amicalement avec l'index sur la joue de son aide-de-camp.

— Bon ! dit-il, voilà que vous allez vous fâcher pour une plaisanterie ! En définitive, quand on a passé une nuit en plein bois, tête à tête avec une jolie Vendéenne, il est naturel qu'on s'exagère, malgré soi, les forces et les chances de l'ennemi. Tenez, je soupçonne que vous êtes amoureux, mon cher, amoureux de cette royaliste. Ah ! prenez garde ! c'est une trahison envers le beau sexe républicain.

Bénédicte essaya d'accueillir en souriant cette saillie du général. Il y réussit à peine, et s'étonna de se sentir légèrement embarrassé. Il se remit d'aplomb et répliqua gaiement :

— Que le beau sexe républicain se rassure. Je n'adorerai que lui. Je suis trop fier pour brûler mon encens sur l'autel d'une divinité royaliste, médiocrement flattée sans doute de l'hommage d'un officier bleu. J'ai la dignité de mes opinions, même en amour.

— Très-joliment répondu, capitaine ! Mais tout cela ne me regarde pas. Vous êtes le maître de vos sentiments, et vous ne me devez compte que de ce qui con-

— Comme les sergents de ville les gendarmes vont avoir leur bienfaiteur.

Un honorable citoyen, M. Raymond, a légué par un testament déposé chez M. Delapalme, notaire à Paris, la somme de huit cent mille francs aux sous-officiers, brigadiers et soldats sans fortune du corps de la gendarmerie, qu'il considère « comme le boulevard de la civilisation. »

— On sait que M. Rochefort s'occupe de la fondation d'un journal, qu'il appellerait la *Marseillaise*.

On assure que cette publication rencontre des difficultés que les fondateurs n'avaient pas prévues. Le capital n'est pas confiant, c'est là son moindre défaut.

C'est en vain, dit-on, que MM. Lissagaray, Millière, Albiot, prodiguent leurs soins, leurs pas et leurs démarches, au profit de l'œuvre commune : l'argent ne vient pas.

M. Panis lui-même se serait montré inflexible. On se serait enfin adressé au patriarcal, à l'ermite de Cachan-Arcueil, le citoyen-philanthrope F.-V. Raspail, MM. Flourens et de Beaumont, secondés cependant par M. Camille Raspail, auraient échoué dans leurs tentatives sur les pétrifications aurifères de l'eau sédative.

Conservateur convaincu de ses économies, le citoyen F.-V. Raspail n'aurait pas voulu entendre parler de leur liquidation par le traitement de la *Marseillaise*. Il se serait contenté d'administrer aux postulants un discours sur le grand réformateur de 1850, et sur la nécessité d'aspirer le camphre dans toutes les circonstances graves de la vie privée et politique.

— Nous avons parlé de l'arrestation, dans le parc de Compiègne, d'un individu qui avait refusé de donner aucun renseignement sur son identité. Nous apprenons que cet homme, dont les allures sont celles d'un vagabond vulgaire, a fourni toutes les indications nécessaires et qui permettront d'être exactement renseigné sur son compte. C'est peut-être un pensionnaire évadé de quelque asile d'aliénés.

— Le Vésuve est de nouveau à la veille d'une éruption. Depuis quelques jours, le sismographe de l'observatoire du Vésuve a signalé plusieurs secousses. Du cratère sort une épaisse fumée.

— C'est le 8 décembre prochain que se réunira à Naples l'*Assemblée des Libres-Penseurs*, dont M. Ricciardi, député au Parlement italien, a pris l'initiative.

Voici l'ordre du jour de la séance d'ouverture :

1° Discours d'inauguration ;  
2° Compte-rendu du comité provisoire et lecture des principales adhésions ;  
3° Appel nominal et inscription des membres présents ;

4° Election du comité central définitif.

Les journaux indiqueront le lieu et l'heure. Le droit d'entrée est de 50 cent.

« cerne votre service auprès de moi. Hâtez-vous d'aller changer de vêtements, puis revenez me prendre. Nous irons ensemble faire l'inspection du camp, échelonné autour de Torfou.

Bénédicte se retira. Quant il revint, Kléber n'était plus seul. Deux personnes s'entretenaient avec lui : un général et un représentant du peuple en mission. Le premier avait une de ces physionomies prétentieuses qui révèlent tout de suite la sottise et l'incapacité. Le second portait sur son visage contracté l'empreinte des sombres énergies et des criminelles résolutions. Tous deux prenaient congé de Kléber.

— Au revoir, disait l'un, nous n'avons pas de temps à perdre, puisque notre mission a pour but de visiter tous les généraux divisionnaires qui opèrent contre les Vendéens. Nous partons pour Cholet, reprit-il avec une sorte d'emphase, et j'ajoute, en vous quittant, que je ne saurais approuver le plan que l'on met à exécution. Pour anéantir cette horde de paysans armés, il suffirait de s'avancer contre eux *majestueusement et en masse*.

— Superbe tactique, et d'une simplicité solennelle ! répondit ironiquement Kléber. Cependant, si on l'adoptait, il serait à craindre que les Vendéens, avec leur manie de s'égailler, ne vissent à nous envelopper sans peine et à troubler déplorablement notre *masse* et notre *majesté*.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

L'OCTROI DE BIENFAISANCE DE LA VILLE DE SAUMUR (1).

III.

L'allocation de 14,008 francs, prélevée en l'an IX au profit de la Providence sur l'octroi établi à Saumur en vertu de la loi de ventôse an VII, fut portée à 24,000 francs pour l'an XI ; et cette même année MM. Morry, Vachon, Ratouis-Proust (2), Bougouin, administrateurs exposèrent à M. Delafargue, conseiller de préfecture, que cette somme était encore inférieure de 4,000 francs aux besoins réels de l'Hospice.

En conséquence de cette réclamation, le contingent de l'octroi fut élevé pour l'avenir à 28,000 francs. Ce chiffre est demeuré stationnaire depuis plus de 60 ans, malgré l'augmentation de toutes choses ; il constitue toujours la dotation principale du service dit de la Providence, service tout-à-fait distinct de celui de l'Hôtel-Dieu, nonobstant la réunion des deux établissements à l'*Hospice général*.

Avant la révolution de 1789 le revenu de l'Hôtel-Dieu était de 19,927 francs 75 centimes, celui de la Providence était de 1,227 francs 75 centimes seulement. La fermeture de la chapelle des Ardiillers ayant tari cette ressource pendant la période révolutionnaire, la détresse de l'Hospice fut si grande que les administrateurs aux abois purent s'écrier : « Nous avons vu, oui, nous avons vu longtemps, ô honte pour l'humanité ! ramasser les égouts, des cuisines et chercher dans les fumiers des aliments pour nourrir ces malheureux ! » (3)

L'octroi de bienfaisance conjura le retour d'un pareil état de misère ; il mit la Providence à l'abri du besoin. Toutefois l'allocation municipale jugée insuffisante en 1805 serait aujourd'hui fort au-dessous de la dépense occasionnée par les vieillards et les infirmes de la ville, si la fortune de l'Hôtel-Dieu, accrue par des bienfaits, ne venait pas chaque année en faire le complément.

Nous ne saurions mieux éclairer ceux qui veulent la lumière qu'en plaçant sous leurs yeux les résultats du compte d'administration pour l'exercice 1868.

La dépense totale s'est élevée à 83,929 fr. 79.

L'Hôtel-Dieu a pris..... 35,802 41

L'Hospice de la Providence a

pris..... 48,127 38

Egal à..... 83,929 79

Cette différence est facile à comprendre ; le séjour des malades à l'Hôpital n'a qu'une durée

(1) Voir l'*Echo Saumurois* du 23 septembre 1869.

(2) Notre aïeul, mort en 1809.

(3) Registre de correspondances, du 23 fructidor an VIII au 7 nivôse an XII.



relative, puisqu'ils sortent aussitôt leur guérison; le séjour des infirmes et des vieillards, au contraire, n'a pour limites que la mort.

D'un autre côté, ceux-ci prennent journellement une nourriture plus substantielle que celle des malades: ainsi, les administrés seuls de la Providence ont consommé en 1868, 29,829 kil. 800 grammes de pain, tandis que les administrés de l'Hôtel-Dieu, n'en ont consommé que 6,900 kil.

Pour la viande, la proportion est à peu près la même: les premiers ont consommé 5,964 kil.; les seconds 2,425 kil. 5 décagrammes seulement.

De tout ce qui précède, nous concluons: que si un impôt a sa raison d'être, c'est assurément l'allocation de 28.000 francs faite à l'Hospice par la municipalité.

Charitable dans son principe, établi par une loi, l'octroi de bienfaisance a pour notre époque le grand mérite d'être libéral dans son assiette, puisque les objets de consommation qu'il frappe d'une taxe ont été librement déterminés par le conseil municipal, selon l'article 2 de la loi de ventôse an VIII. C'est comme une sorte de cotisation de secours mutuels inhérente à l'existence de la Providence; elle est payée à la fois par des sociétaires honoraires et par des sociétaires participants: ces derniers ont même l'avantage d'être déchargés du paiement de leur cotisation quand ils viennent habiter l'Hospice.

Il faut que de leur plein gré ils entrent au cabaret, un jour de sortie, pour affleurer quelques centimes de l'octroi.

Une idée contraire à ces principes a été émise; on a dit: si l'Hospice général vendait ses biens, il augmenterait ses revenus: le conseil municipal pourrait dès lors être dispensé de lui allouer 28.000 francs!

La réfutation de ce paradoxe découle déjà de notre exposé; mais nous la compléterons en racontant les discussions qui surgirent de 1808 à 1811, au sujet du paiement suspendu de cette allocation. Ceux qui étudient le passé verront que le temps s'écoule, que les événements se succèdent, pendant que les hommes s'agitent dans le même cercle. Ils croient marcher en avant quand ils reviennent au point de départ!!!

PAUL RATOUIS.

Un décret impérial, en date du 18 novembre, nomme conseiller à la cour d'Angers, M. G. d'Espinay, président du tribunal civil de Loches. Cette élévation a été accueillie dans notre ville avec la plus vive satisfaction. C'est avec peine qu'on avait vu notre compatriote, si bien connu par ses travaux et son savoir, éloigné du ressort de la Cour d'Angers.

M. d'Espinay remplace M. Bourcier, qui a atteint la limite d'âge.

La semaine dernière, un vieillard de Louerre, le sieur Guillaume Bourgerie, âgé de

72 ans, s'est tué accidentellement en rentrant chez lui. La charrette sur laquelle il était monté versa à l'entrée de sa cour, et la tête du bonhomme alla frapper violemment contre une muraille. La mort a été presque instantanée.

On lit dans l'Union de l'Ouest:

« Le bruit s'est répandu, à Angers, et l'on nous a même donné pour certain, que le gouvernement avait choisi, pour proposer à l'évêché d'Angers, M. l'abbé Freppel, professeur à la Sorbonne et consultant, nommé par le Pape, auprès du concile. Nous donnons cette nouvelle comme elle nous arrive, sans y croire plus qu'aux autres du même genre, dont certains journaux ont déjà parlé. »

Hier le baromètre est descendu subitement de 770<sup>mm</sup> à 742, c'est-à-dire à grande pluie, et s'y est maintenu toute la nuit.

Messieurs les actionnaires de la Compagnie anonyme du chemin de fer de Poitiers à Saumur, sont invités à se rendre de nouveau en personne ou par fondés de pouvoir, le vendredi 26 courant, à midi, dans la grande salle des Halles, à Poitiers, pour entendre le rapport de M. Bodin, sur la valeur des avantages accordés à deux des associés, donner leur avis à cet égard et constituer définitivement la société; le tout en conformité des art 4 et 2 de la loi du 24-29 juillet 1867.

Ils sont également prévenus que le rapport imprimé de M. Bodin, est à leur disposition dans les bureaux de la Société, rue Bonneau, n° 1, à Poitiers, et chez les correspondants dans les autres localités.

Les Fondateurs.

M. BRÉCHARD, G. BÉQUIER-DERVAUX, C. LEBLANC, TURQUAND, G. GALLAND.

Un accident qui aurait pu avoir de terribles conséquences a eu lieu à Nantes, samedi soir, vers cinq heures. Une lampe contenant du pétrole fit explosion, chez M<sup>me</sup> Borgogno, 5, rue d'Orléans. Le liquide enflammé se répandit sur les vêtements de cette dame qui, dans les tentatives qu'elle fit pour l'éteindre, eut les mains brûlées.

Affolée de terreur, M<sup>me</sup> Borgogno voyant tous ses efforts inutiles, appela à son secours.

Des passants coururent à elle, la saisirent et la jetant par terre, réussirent à étouffer la flamme qui l'enveloppait déjà. La victime de cet accident en a été heureusement quitte pour quelques brûlures sans importance. Le parquet de l'appartement avait déjà commencé à prendre feu. (Phare de la Loire).

Les incendies se rapprochent de Nantes. Samedi, vers dix heures du matin, le feu a éclaté dans une barge de paille, à la métairie de la Madeleine, sur la route de Paris, à 7 kilomètres de Nantes.

La frayeur des habitants dans les communes de Carquefou, Ste-Luce et Thouaré, est si grande, que beaucoup de cultivateurs ont veillé toute la nuit auprès de leur demeure. (Idem.)

La santé de Mgr Jacquemet, évêque de Nantes, empêchera ce prélat d'assister au concile oecuménique.

La correspondance suivante a été échangée entre M. le maire de Tours et M. Wilson, député d'Indre-et-Loire:

Tours, le 11 novembre 1869.

Monsieur le député,

« Le conseil général d'Indre-et-Loire et le conseil municipal de Tours, en votant des sommes importantes pour la construction de l'hôtel du maréchal, ont témoigné de tout l'intérêt qu'ils attachaient à conserver au chef-lieu du département le centre d'un des grands commandements militaires.

« Les raisons qui ont dirigé et le conseil général et le conseil municipal subsistent toujours, et vous trouverez, bien certainement, comme moi, qu'au moment où l'existence des grands commandements semble mise en question, il est du devoir des représentants du département aussi bien que de l'administration municipale de Tours, d'aviser aux démarches qui sont à faire pour prévenir une mesure que nous regardons comme aussi contraire à l'intérêt général qu'aux intérêts particuliers dont la défense nous est confiée.

« Je viens donc vous demander d'unir nos efforts pour obtenir le maintien de l'état de choses actuel, et j'espère que vous voudrez bien, dans ce but, assister à la réunion que je vous propose, à l'hôtel-de-ville, le jeudi 18 de ce mois, à une heure.

« Agréer, monsieur le député, l'assurance de ma haute considération,

Le maire de Tours,

EUGÈNE GOUIN.

Voici la réponse de M. Wilson:

Montluçon, 15 novembre 1869.

Monsieur le maire,

« J'ai l'honneur de vous prévenir qu'étant opposé au maintien des grands commandements militaires, que je considère comme une institution coûteuse et inutile, je n'assisterai pas à la réunion à laquelle vous me conviez.

« Agréer, monsieur le maire, l'assurance de ma haute considération.

DANIEL WILSON.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur donne avis à ses administrés que la matrice des patentes, pour l'année 1870, est déposée à la Mairie, bureau des contributions, pour y rester pendant dix jours à la disposition, des patentables.

Les observations devront être faites par écrit et signées des réclamants.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 20 novembre 1869.

Le Conseiller municipal délégué

f. de Maire de Saumur,

J.-C. BURY.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

### ELECTIONS DE PARIS.

#### 1<sup>re</sup> CIRCONSCRIPTION.

Electeurs inscrits, 47,197  
Dont le quart est de 11,800  
MM. Rochefort, 17,856 voix  
Carnot, 12,734

#### 3<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTION.

Electeurs inscrits, 44,029  
Dont le quart est de 11,008  
MM. Crémieux, 20,789  
Pouyer-Quertier, 9,676

#### 4<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTION.

Electeurs inscrits, 42,635  
Dont le quart est de 10,592  
MM. Glais-Bizoin, 11,811  
Allou, 7,552  
Brisson, 6,073

Pas de résultat.

#### 8<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTION.

Electeurs inscrits, 50,178  
Dont le quart est de 12,545  
MM. Arago, 21,681  
Gent, 5,273

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

### Marché de Saumur du 20 novembre.

Froment (l'h.) 77 k. 18 85	Graine trèfle 50 — —
2 <sup>e</sup> qualité. 74 18 12	— luzerne 50 — —
Seigle . . . . 75 12 50	Foin (charr.) 780 90 —
Orge . . . . 65 12 50	Luzerne — 780 75 —
Avoine . . . . 50 10 25	Paille — 780 45 —
Fèves . . . . 75 13 50	Amandes . . 50 — —
Pois blancs. 80 34 —	— cassées 50 — —
— rouges. 80 40 —	Cire jaune. 50 200 —
Graine de lin. 70 26 —	Chanvre tillé
Colza . . . . 65 28 —	(52 k. 500) 48 à 52
Chenevis. . . 50 18 —	Chanvre broyé
Huile de noix 50 k. 65 —	Blanc . . . . . 50 à 52
— chenevis 50 42 —	Demi-couleur . . 47 à 49
— de lin. . . 50 44 —	Brun. . . . . 43 à 46

#### COURS DES VINS.

##### BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	» a »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1868, . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	70 à 75
Id. . . . .	1869, 1 <sup>re</sup> id.	60 à 70
Saint-Léger et environs 1869, . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	55 à 65
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1869, . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	48 à 55
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1869. . . . .		35 à 45

##### ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1868. . . . .		90 à 100
Champigny, 1868. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	150 à 200
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1868. . . . .		» à »

ment supérieur de toutes les troupes réunies en Vendée.

— Et le représentant en mission, comment s'appelle-t-il ?

— Il s'appelle Carrier. Celui-ci me semble aussi impitoyablement cruel que celui-là fastueusement naïf. Nous verrons de jolies choses si le premier devient général en chef, si le second est jamais chargé de sévir contre les royalistes fugitifs que nos soldats auront dispersés! Enfin, adviennent que pourra. A cheval, mon ami.

Et Kléber, accompagné seulement de Bénédicte, parcourut la ville et la campagne d'alentour où campait l'avant-garde tout entière des Mayençais. Lorsqu'il eut terminé son inspection et comme il s'en retournait à la résidence qu'il avait choisie, il aperçut une cantinière qui le saluait militairement. Il s'arrêta devant elle.

— Tiens, dit-il, c'est la petite Muguette, votre protégée, Bénédicte. Bonjour, mon enfant! Où allez-vous ainsi ?

— Je rejoins mon bataillon qui bivouaque au bord de la Sèvre-Nantaise, sur le chemin de Tiffauges. Je l'ai quitté pour faire ma provision de ratafia.

— Alors, une goutte, ma belle. Si votre eau-de-vie est aussi bonne que vous êtes gentille, vous devez en débiter de fameux bidons.

— Jugez-en, mon général.

Et Muguette remplit un gobelet en étain, qu'elle tendit gracieusement à Kléber.

— Et vous, capitaine, ajouta-t-elle, ne goûterez-vous pas de mon trois-six ?

— Donne, ma chère petite sœur. Et ta santé!

— Oui, reprit le général, à la santé de la plus jolie cantinière que je connaisse dans l'armée de Mayence!

Après avoir bu, Kléber poursuivit avec une affectation de gravité:

— Ah çà! nous sommes bien sage, au moins? nous restons fidèle à notre époux, le chasseur... comment donc ?

— Justin, surnommé Coquelicot.

— C'est cela même... Eh bien ?

— Eh bien! mon général, nous sommes sage comme une image, et nous restons fidèle à Justin, surnommé Coquelicot, tout comme s'il était le plus bel homme du bataillon. Il est vrai que pas un cœur ne vaut mieux que le sien.

— Il est brave, n'est-ce pas ?

— Presque autant que vous, mon général, quoiqu'il soit petit et que vous soyez grand.

— La taille ne fait pas le courage, ma belle. Je me souviendrai de votre mari.

Et Kléber piqua des deux. Bénédicte ne le suivit pas immédiatement.

— Dès que j'aurai une heure de liberté, dit-il à Muguette, j'irai retrouver M. Mathieu. Ce soir ou demain, je le présenterai au général.

— Les volontaires nationaux du deuxième bataillon l'ont déjà pris en amitié. Ils désirent qu'il soit nommé leur chirurgien.

— Ce sera facile, je pense. A bientôt.

— Oui, à bientôt, car mon père, Justin et moi, nous mourons d'envie de savoir ce qui vous est arrivé chez les brigands.

— Chut, petite!

— Vous nous conterez cela, n'est-il pas vrai ?

— A la condition que vous n'en répétiez pas un seul mot.

— Nous serons muets.

— C'est convenu.

En un temps de galop, Bénédicte rejoignit Kléber.

Le général avait fait halte pour lire une dépêche qu'un officier d'ordonnance lui avait remise de la part de Canclaux, qui occupait Clisson avec le corps de bataille des Mayençais. En parcourant du regard la missive, Kléber était immobile, impassible. Son aide-de-camp remarqua néanmoins que l'extrémité de ses lèvres se plissaient dédaigneusement, et que ses yeux réfléchissaient un sombre éclat.

— C'est bien, dit-il d'un ton calme après avoir ter-

miné la lecture de la dépêche. Il n'y a pas de réponse. Allez.

L'officier d'ordonnance salua et disparut.

Kléber mit son cheval au pas, demeura soucieux un instant, puis, se tournant tout-à-coup vers son aide-de-camp:

— Voilà que vos craintes se réalisent déjà, lui dit-il, Canclaux m'annonce que la colonne, partie ce matin de Luçon, s'est fait battre à Chantonnay. Triste début pour cette division.

— Cet échec ne saurait empêcher l'exécution du plan de campagne. Ce sera un retard tout au plus...

— Je veux le croire. Cependant Canclaux semble redouter que la nouvelle de cette défaite n'ait une influence fâcheuse sur les colonnes de Saumur et d'Angers, qui sont commandées par Santerre et Rossignol, deux généraux de l'éméute, deux incapacités. Ah! vous aviez raison tout-à-l'heure, Bénédicte!

— Je le regrette, mon général, je préférerais avoir eu tort. Savez-vous si nous serons attaqués bientôt ?

— Après-demain, m'assure-t-on. Les Vendéens hésitent sans doute à marcher contre nous. Ils commencent par se jeter sur les autres divisions, avec lesquelles ils redoutent moins de se mesurer. Dans tous les cas, nous sommes prêts à les bien recevoir.

(La suite au prochain numéro.)



Varrains, 1868	90 à 105
Bourguet, 1868	120 à 145
Id.	1 <sup>re</sup> qualité
Restigny 1868	95 à 105
Chinon, 1868	80 à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revalscièrè Du Barry*, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'ef-

ficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, maqueuse,

cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Lat *Revalscièrè chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la

viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. *TEXIER*, place de la Bi-lange, *COMMON*, rue St-Jean, *GONDRAND*, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — *Du BARRY ET Co.*, 26, place Vendôme, Paris. (444)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>r</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, M<sup>r</sup> TAUREAU, notaire à Doué, et M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**VENTE**  
SUR LICITATION,  
Aux enchères publiques,  
D'UNE

**MAISON ET UN JARDIN**  
Sis en la ville de Doué,  
**ET D'UNE MAISON,**  
Sise en la ville de Saumur.

Le tout dépendant de la succession d'Auguste Tranchant.

L'adjudication aura lieu :  
Pour la maison et le jardin sis à Doué, en l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> TAUREAU, notaire à Doué, le dimanche 12 décembre 1869, à midi,  
Et, pour la maison de Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire à Saumur, le dimanche 19 décembre 1869, à midi.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Saumur, le 11 novembre 1869, enregistré.

A la requête de M<sup>me</sup> Honorine Liausu, veuve du sieur Auguste Tranchant, en son vivant boulanger à Doué, ladite dame demeurant en ladite ville de Doué, poursuivante, ayant constitué M<sup>r</sup> Chedeau, avoué demeurant à Saumur;

En présence de : M. Louis Cholet, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Saumur, agissant en qualité de tuteur de Eugène-Louis Tranchant et Augustine-Florence Tranchant, enfants mineurs de feu Auguste Tranchant et de feu Eugénie Guibert, son épouse; 2<sup>e</sup> M. Eugène Cotelle, tailleur de pierres, demeurant à Saumur, agissant en qualité de subrogé-tuteur de Georges-Auguste Tranchant, fils mineur de la dame Honorine Liausu et de feu Auguste Tranchant, et agissant pour ledit mineur à cause de l'opposition qui existe entre ses intérêts et ceux de sa mère, sa tutrice légale. — MM. Cholet et Cotelle, es-nom, co-licitants ayant constitué M<sup>r</sup> Labiche, avoué, demeurant à Saumur.

Les enfants mineurs Tranchant héritiers de leur père. La dame veuve Tranchant habile à se présenter comme ayant été commune en biens avec son mari et comme sa donataire. Et en outre les mineurs Eugène-Louis et Augustine-Florence héritiers de feu Eugénie Guibert, leur mère, commune en biens avec feu Auguste Tranchant, son mari.

**DÉSIGNATION DES BIENS.**

**PREMIER LOT.**  
Une maison, située à Doué, rue Foulon, n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>, comprenant deux corps de bâtiments.  
Le premier, donnant sur la rue, comprend : boutique, cuisine, salon, porche; au premier étage, quatre chambres, lieux d'aisances, grenier sur le tout avec mansarde.  
Le second corps de bâtiments comprend : au rez-de-chaussée, boulangerie avec four, au premier étage, chambre et cabinet, grenier au-dessus; cour entre les deux bâtiments, pompe dans cette cour, toits à volailles.

Le tout joignant au nord et au couchant la rue, au levant M<sup>me</sup> Phliponeau, et au midi M<sup>me</sup> Chicoteau, et compris au plan cadastral sous le numéro 1,444 de la section D.  
Mise à prix..... 11,000 fr.

2<sup>e</sup> LOT.  
Un jardin, situé à Doué, quartier de la Porte-du-Château, sur le chemin du Pavé, planté d'arbres fruitiers et de vignes et entouré de murs; très-beau hangar converti en ardoises, à l'extrémité nord dudit jardin, petit pavillon du côté du midi; le tout porté au plan cadastral sous les numéros 238 et 239, section B, contenant environ 17 ares 60 centiares, et joint au levant le chemin, au couchant Razin, au nord MM. Chatenay, et au midi M. Bazille.  
Mise à prix..... 3,000 fr.

3<sup>e</sup> LOT.  
Et une maison, située à Saumur, rue de Fenet, portée au plan cadastral sous les numéros 165 et 167, comprenant : au rez-de-chaussée, deux boutiques, une cour, cuisine, cave dans un rocher, une cave sous la boutique et deux celliers avec une chambre donnant sur la cour; au premier étage, deux chambres au-dessus des boutiques, grenier au-dessus de l'une, chambre au-dessus de l'autre et grenier au-dessus.  
Jardin attenant à la maison, contenant environ 1 are, pavillon dans le jardin, ayant accès par la rue du Petit-Genève.

Le tout se tenant, joint au levant M. Cholet, au couchant M. Limonier, au nord la rue de Fenet, et au midi la montée du Petit-Genève.  
Mise à prix..... 3,000 fr.

Voir pour les conditions de la vente, le cahier des charges déposé chez chacun desdits notaires.  
Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 23 novembre 1869.

CHEDEAU.  
Enregistré à Saumur, le 23 novembre 1869, folio case . Reçu un franc, dixième et demi 15 centimes.  
ROBERT.

Etude de M<sup>r</sup> AUGUSTE DUPUY, notaire à Montsoreau.

**VENTE MOBILIERE**

Le dimanche 28 novembre 1869, et jours suivants, s'il y a lieu, à midi.

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>r</sup> Auguste Dupuy, notaire à Montsoreau, en la propriété de la Petite-Vignolle, commune de Turquant, à la continuation de la vente aux enchères publiques des objets mobiliers dépendant de la succession de M. Louis-Paul Gaudais, ancien notaire, décédé à Saumur.

Consistant en : bois de lits, tables, chaises, linge, vaisselle, batterie de cuisine, bouteilles vides, fûtaillies, bois de chauffage, une jument et ses harnais, et autres objets.

On paiera comptant plus cinq pour cent.

Nota. — Il part tous les jours de Saumur, à 10 heures du matin, une voiture passant par la Vignolle.

**A CEDER**

Dans de très-bonnes conditions, UNE

**BOUTIQUE D'ÉPICERIE**  
ET DE MERCERIE,  
Située au Pont-Fouchard.  
S'adresser à M. DOVALLE. (485)

**A VENDRE**

BEAU FRAI DE CARPE,  
De l'année.

S'adresser à M. LEROY, aubergiste, quai Rabelais, à Chinon, ou à Saumur chez M<sup>me</sup> GUILLON, place de l'Hôtel-de-Ville. (486)

Etude de M<sup>r</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur, successeur de M<sup>r</sup> Tou-CHALEAUME.

**CLASSE DE 1869.**

UNE BOURSE est ouverte par plusieurs pères de famille en l'étude de M<sup>r</sup> ROBINEAU. (471)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT.

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.  
S'adresser à M. GIRARD père.

**NOUVEAUTÉS.**

**E. BIZERAY,**  
A SAUMUR,

Demande de bonnes ouvrières pour l'atelier de robes et confections. — (Bonne rémunération). (466)

**PATÉS D'ALOUETTES.**

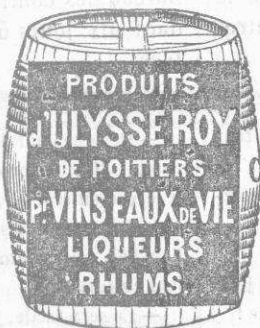
M. GUINEAUDEAU, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 fr. jusqu'à 20 fr. (479)

**OFFRE D'AGENCE**

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser franco, à MM. Sanglard et C<sup>o</sup>, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco, instructions et prix-courants. (420)

**PAPIER WLINSI**

Vingt années de succès attestent l'efficacité de ce puissant dérivatif, recommandé par les premiers médecins, pour la guérison rapide des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Rhumatismes, Douleurs. Une, ou deux applications suffisent, et ne causent qu'une simple démangeaison. 1 fr. 50 la boîte de 10 feuilles, dans toutes les Ph<sup>ies</sup>.



**GLUTEN-VÉRON**  
Potage breveté  
**ROY & BERGER**  
de Poitiers.

RIELLANT,  
Dentiste,  
Quai de Linoges, 157, à Saumur.

**PLUS DE HERNIES**  
Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires  
Méthode de P<sup>r</sup> Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)  
Ecrire franco à M. Mignall-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P<sup>r</sup> Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

**FABRIQUE D'ARTICLES DE CAVES.**

**J.-C. BIGNON,**

Rue Saint-Jean, ancien Café Véron, à Saumur.

On trouve dans cette maison tout ce qui sert à coller les vins, à les soutirer, à les mettre en bouteilles, etc. (443)

**CONSERVES ALIMENTAIRES**

**SADINES A L'HUILE.**

Double boîte, de 90 à 100 poissons.....	4fr. 50 c.
" " 50 à 55 .....	2 30
" " 30 à 35 .....	1 65
" " 22 à 25 .....	1 15
" " 18 à 20 .....	1 05
" " 16 à 18 .....	0 95
" " 12 à 15 .....	0 70
" " 10 à 12 .....	0 65
HOMARD, la boîte.....	1 30
PETITS POIS, ".....	0 90
CHAMPIGNONS, ".....	1 15
HARICOTS VERTS, ".....	1 10

En vente, 69, rue d'Orléans,

Chez **JARDON-DUTOUR,** à Saumur.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867  
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

**PRIX MODÉRÉS.**

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 20 OCTOBRE.			BOURSE DU 22 OCTOBRE.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.....	71	65	"	71	85	" 20
4 1/2 pour cent 1852.....	101	25	"	102	"	" 75
Obligations du Trésor.....	488	75	"	492	50	" 3 75
Ville de Paris 1869.....	365	"	1 25	363	"	" 2
Banque de France.....	2750	"	20	2770	"	" 20
Crédit Foncier (estamp.).....	1655	"	"	1655	"	"
Crédit Foncier colonial.....	400	"	"	400	"	"
Crédit Agricole.....	615	"	"	617	50	" 2 50
Crédit industriel.....	632	50	"	630	"	" 2 50
Crédit Mobilier (estamp.).....	203	75	11 25	202	50	" 1 25
Comptoir d'esc. de Paris.....	692	50	"	692	50	"
Orléans (estampillé).....	937	50	"	936	25	" 1 25
Nord (actions anciennes).....	1091	25	3 75	1097	50	" 6 25
Est.....	571	25	2 50	578	25	" 5
Paris-Lyon-Méditerranée.....	960	"	3 75	962	50	" 2 50
Midi.....	620	"	"	620	"	"
Ouest.....	581	25	1 25	585	"	" 3 75
Charentes.....	480	"	"	480	"	"
Vendée.....	"	"	"	"	"	"
C <sup>r</sup> Parisienne du Gaz.....	1572	50	2 50	1605	"	" 32 50
Canal de Suez.....	372	50	"	382	50	" 10
Transatlantiques.....	232	50	2 50	232	50	"
Cable transatlantique.....	407	50	1 25	407	50	"
Compagnie immobilière.....	88	75	75	90	"	" 1 25
Emprunt italien 5 0/0.....	53	10	"	53	35	" 25
Autrichiens.....	773	75	2 50	775	"	" 1 25
Sud-Autrich.-Lombards.....	500	"	2 50	507	50	" 7 50
Victor-Emmanuel.....	50	25	"	50	"	" 25
Crédit Mobilier Espagnol.....	340	25	1 25	347	50	" 1 25
Est-Hongrois.....	293	75	1 25	297	50	" 3 75
Foncier autrichien.....	"	"	"	817	50	"

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.....	342	"	"	341	75	"
Orléans.....	338	"	"	338	"	"
Paris-Lyon-Méditerranée.....	334	"	"	334	"	"
Ouest.....	333	"	"	334	50	"
Midi.....	330	50	"	331	50	"
Est.....	337	"	"	337	"	"

Saumur, P. GODET, imprimeur.